



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 73164

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les disparités concernant les destinations touristiques en France. 80 % de la fréquentation se concentre sur 20 % du territoire, principalement dus à un défaut d'équipement. Il lui demande ce qu'il compte faire à ce sujet.

Texte de la réponse

Le tourisme est un secteur stratégique pour le rayonnement international et l'économie française. Avec 83,6 millions de touristes accueillis en 2013, la France est la première destination mondiale. Le secteur touristique représente plus de deux millions d'emplois directs et indirects et pèse plus de 7 % de notre richesse nationale. Le pouvoir d'attraction de ses côtes, la richesse de son patrimoine naturel et culturel, sa gastronomie classée au patrimoine immatériel de l'humanité ou de son art de vivre sont incontestés mais doivent être entretenus et développés. Ce constat est d'autant plus vrai que l'attrait de la France s'exerce surtout envers Paris, qui est la ville la plus visitée, ainsi que deux ou trois régions, alors que tout le territoire devrait pouvoir bénéficier de l'essor du tourisme international. Face à la concurrence accrue de nouvelles destinations, le tourisme français doit être en capacité de renouveler l'attractivité de son offre. Les Assises nationales du tourisme, clôturées le 19 juin 2014, ont ouvert plusieurs chantiers visant à répondre à ce défi. La mise en place de cinq pôles d'excellence touristique répond à cette nécessité de valoriser, dans l'offre touristique française, certaines thématiques qui constituent des atouts indéniables pour la France, et pour lesquelles il existe une demande importante : l'oenotourisme, la montagne, l'écotourisme, les savoir-faire et le tourisme artisanal, et le tourisme de nuit. Ces pôles ont été identifiés comme porteurs d'une forte demande à l'international. Accroître leur visibilité en fédérant et rassemblant l'offre française existante sur ces secteurs permettra de renouveler la fréquentation du pays et d'attirer les touristes de demain. Parallèlement, des contrats de destinations associant Etat, collectivités locales, partenaires publics et privés, ont été mis en place. Cette action s'inscrit dans la volonté de rééquilibrer le territoire en faisant émerger des destinations phares, disposant d'une marque visible sur le plan international et d'un potentiel touristique qui draineront de nouvelles clientèles touristiques sur notre territoire. Un premier appel à projet a été lancé en octobre 2014 et a permis de sélectionner 11 destinations, qui ont reçu un appui de l'Etat. Le très fort engouement des territoires pour ce dispositif a incité le gouvernement à lancer un second appel à projet dont les lauréats seront connus prochainement. La France disposera à terme d'une variété de destinations touristiques, visibles et lisibles à l'international, qui exprimera sa richesse et sa diversité. Tout sera fait, en liaison avec les professionnels, pour confirmer et amplifier les capacités touristiques exceptionnelles de la France.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73164

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 474

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3198